

# COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR 17 & 18 DECEMBRE 2019



**Présent-e-s :** BARBOUNIS Nathalie, BELLAOUI Nadia (mardi), BILLET Serge (Skype), BOURDIER Pascale (Skype), BOUTRON Christian, BURDY Max, BUTZBACK Étienne (mercredi), CARRE Charlotte, COLMONT Bernard (Skype), DEROUET Michel, FILIPPI Laurence, DUSSUD Thibaut, GIFFARD Jacques, GARRUCHET Émilie, GRIMAUD Thierry, LEBELLE Dominique, MONTES Sandrine, MOREIRA Véronique, MOREL Patrick, NICOL Lewis, NOIR Geoffroy, PRATALI Josiane, RAMIREZ Annie (Skype), RENAULT Philippe, RICHARD Hervé, ROBIN-LEROY Francis, STRUGALA Carole, LASNIER Benoît.

**Excusé-e-s :**

Pour l'USEP : BONNENFANT Renaud, FENEAU Pascal, LACROIX Michel, MEUNIER Madeleine, MOREL Jacqueline.

Pour l'UFOLEP : BOUGEARD Alain, MANUEL Henriette, ROIG-ROLLIN Michèle.

Pour la Ligue : GUIEU Jean-Marc.

## VALIDATION DU PV DU COMITE DIRECTEUR DES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2019

Le PV du CD des 17 et 18 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

USEP

3, rue Récamier

75341 PARIS cedex 07

Tél : 01 43 58 97 90

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

## ACTUALITES

Intervention de Nadia Bellaoui. Courrier reçu du MENJ pour assurer le maintien et le versement du solde de la CPO Ligue. La ligue est la seule association partenaire de l'école à avoir obtenu ce maintien. Une baisse de -5 à -15% de la CPO est à prévoir pour 2020. La Ligue sera impactée à hauteur de 5% et a signifié son désaccord avec cette mesure systématique.

La secrétaire générale revient également sur les relations entre l'APAC et le centre confédéral. Le Comité directeur de l'Usep a pris connaissance du désaccord persistant portant sur le montant des moyens mutualisés entre l'Apac et la Ligue de l'enseignement, pour l'année 2020 et les années suivantes.

Les conventions nationales bipartites liant la Ligue de l'enseignement à l'Apac, comme à l'Usep et à l'Ufolep, sont les instruments d'une solidarité interne qui lie nos entités du niveau national au niveau départemental. Aucune de nos entités ne peut, unilatéralement, décider de se libérer de cette obligation au risque de remettre en cause l'ensemble des coopérations de moyens à l'échelle de la confédération.

Le Comité directeur de l'Usep demande donc au Conseil d'administration de l'Apac de présenter un budget prévisionnel en conformité avec celui de la confédération. Si ce n'était pas le cas, le Comité directeur de l'Usep mandate Jacques Giffard, secrétaire général de l'Usep et siégeant au Conseil d'administration de l'Apac au titre de la Ligue de l'enseignement, pour voter contre le budget présenté.

Cette motion est votée à l'unanimité et sera transmise au président de l'APAC avant la tenue de l'assemblée générale du 18 décembre.

---

### PROJET DE LOI SPORT ET SOCIETE

Ce projet de loi de la ministre des sports est en cours de rédaction. Parmi ses propositions, elle souhaite :

- généraliser l'expérimentation « école le matin et sport l'après-midi »,
- renforcer le plan aisance aquatique,
- mettre en place 30 mn d'activité physique par jour (hors EPS)
- proposer la création d'une association culturelle et sportive dans chaque école (sans faire mention de l'USEP).

Une contribution des fédérations sportives scolaires et universitaires écrite dans le cadre des activités du CNOSF est présentée par la présidente. Cette contribution qui insiste sur le développement du sport scolaire pour atteindre les objectifs fixés a été transmise à la ministre des sports.

---

### SUITES DE LA NOTE D'ACCOMPAGNEMENT

L'USEP nationale est en relation avec plusieurs comités pour suivre la réception de la note d'accompagnement dans les départements et sa mise en œuvre. Une enquête visant l'état des lieux de la situation sera diffusée dans le prochain bulletin contact. Sur cette base, un bilan sera présenté au cabinet du ministre pour qu'il réaffirme cette demande lors d'une réunion de recteurs.

---

### PLAN D'ACTION PARIS 2024

Le vice-président « Pédagogie/Recherche » présente la synthèse qu'il a réalisée des mesures relatives au ministère de l'éducation nationale notamment la mesure 5 : « augmenter le nombre de licenciés dans les quatre fédérations de sport scolaire ».

## BILAN DE MANDATURE

Des fiches-bilan ont été rédigées par les vice-présidents et les secrétaires nationaux. Les élus s'expriment sur ce bilan notamment en matière de gouvernance. L'enquête « Associations USEP/Réalités de terrain » fournira des indicateurs permettant une analyse complétant le bilan de mandature. A ce jour, 700 associations ont déjà répondu à l'enquête.

## FINANCES

### CONTRIBUTIONS NATIONALES 2019

#### Contrats de développement – Structuration départementale.

En tenant compte des critères de calcul retenus par le Comité Directeur et de la validation des actions faite par le GT Contrats de Développement, la Commission Nationale des Finances valide la répartition financière comité par comité, soit la somme de **436.799,93 €** sur un budget initial de 500.000,00 €.

La répartition financière tient compte des éléments suivants :

- seules les deux meilleures actions ont été retenues,
- l'action n° 1 (si elle a été réalisée quel que soit le nombre de points) est bonifiée de 250,00 €
- l'action n° 2 (si elle a été réalisée quel que soit le nombre de points) est bonifiée de 250,00 €
- l'action n° 3 (si elle a été réalisée quel que soit le nombre de points) est bonifiée de 150,00 €

Cette proposition est votée à l'unanimité par le comité directeur.

#### Contrats de développement – Structuration régionale.

En tenant compte des critères de calcul retenus par le Comité Directeur et de la validation des indicateurs faite par le GT Contrats de Développement, la Commission Nationale des Finances valide la répartition financière comité par comité, soit la somme de **64.538,23 €** sur un budget initial de 75.000,00 €

La répartition financière tient compte d'une bonification de 1.000,00 € à toutes les régions rentrant dans le dispositif.

Cette proposition est votée à l'unanimité par le comité directeur.

#### Contrats de développement – Opérations nationales.

En tenant compte des critères de calcul retenus par le Comité Directeur et de la validation des opérations nationales faite, la Commission Nationale des Finances valide la répartition financière comité par comité, soit la somme de **115.600,00 €**, sur un budget initial de 115.600,00 €, à savoir :

- ↳ 25.000,00 € pour « A l'USEP, l'athlé ça se vie ! » (44 comités)
- ↳ 15.000,00 € pour « Maternelle en Jeu » (38 comités)
- ↳ 50.000,00 € pour « P'tit Tour » (69 comités)
- ↳ 2.500,00 € pour « Petits Reportages » (16 comités)
- ↳ 7.500,00 € pour « Mondial USEP » (8 comités)
- ↳ 15.600,00 € pour « Actions Partenariales » (14 comités)

Cette proposition est votée à l'unanimité par le comité directeur.

### Contrats de développement – Formation.

En tenant compte des critères de calcul retenus par le Comité Directeur et de la validation des actions de formation faites, la Commission Nationale des Finances valide la répartition financière comité par comité, soit la somme de **74.970,12 €**, sur un budget initial de 75.000,00 €, à savoir :

- ↳ 4.888,12 € pour « Formations Elus » (285 stagiaires)
- ↳ 24.983,00 € pour « Formations FIA-FCA » (360 stagiaires)
- ↳ 44.099,00 € pour « Autres Formations » (5.066 stagiaires)
- ↳ 1.000,00 € pour « Formations Partenariales » (15 stagiaires)

Cette proposition est votée à l'unanimité par le comité directeur.

### Contrats de développement – Vie internationale.

En tenant compte de la validation des actions faite par la Vie Internationale, la Commission Nationale des Finances valide la répartition financière comité par comité, soit la somme de **8.920,00 €** (1.107 participants dont 979 enfants) et l'attribution du Prix « Francis DUPONT » de **1.000,00 €** au comité Centre Val de Loire.

Cette proposition est votée à l'unanimité par le comité directeur.

### Accompagnement à la licence passerelle

En tenant compte de la validation des actions faite par le COPIL Licence, la Commission Nationale des Finances valide la répartition financière comité par comité, soit la somme de **5.000,00 €** (10 comités) pour l'aide forfaitaire administrative et la somme de **8.077,50 €** pour les projets déposés (50% selon l'article 7 de la convention d'accompagnement).

Cette proposition est votée à l'unanimité par le comité directeur.

### SUIVI BUDGETAIRE 2019

La trésorière indique que la baisse des licences et affiliations est partiellement compensée par le fait que le reversement à la ligue est fait à la licence et non au forfait. Il reste toutefois 22 000€ tout de même à compenser.

Plusieurs points sont détaillés :

- Légère augmentation de la masse salariale (recrutement d'un chargé de mission financé par la dotation ANS)
- Dépassement de la ligne statutaire du fait du coût de l'AG qui s'élève à 52 513€
- Léger dépassement du RPD à cause des réunions annexes qui n'avaient pas été budgétées
- Les arbitrages budgétaires proposés en août ont été respectés.
- 30 000€ euros n'ont pas été utilisés pour la licence passerelle.

Le projeté pourrait évoluer à la hausse avec la non tenue de certaines réunions : 46 978€ prévus.

### BUDGET 2020

La présidente quitte le comité directeur. Conformément au vote de l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2018 relatif à la rémunération d'un dirigeant élu : « *Sans remettre en cause le caractère désintéressé de la gestion de l'USEP, la rémunération d'un dirigeant élu est autorisée dans les conditions prévues par l'article 261-7-1° du Code Général des Impôts.*

Conformément à cet article, la désignation du bénéficiaire et du montant de la rémunération accordée sont décidés annuellement par le comité directeur à la majorité d'au moins 2/3 des suffrages exprimés en dehors de la présence du dirigeant concerné. » et conformément aux dispositions de l'instruction fiscale 4 H-5-06 n° 208 du 18 décembre 2006 : « Le montant de l'ensemble des rémunérations versées mensuellement à chaque dirigeant, au titre des fonctions de dirigeants ou d'autres activités au sein de l'organisme, ne peut excéder trois fois le montant du plafond de la sécurité sociale visé à l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale (à titre d'information, ce plafond qui est fixé chaque année par décret est de 3.428 € brut par mois pour les rémunérations versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020). » Le Comité Directeur décide de fixer la rémunération mensuelle de Madame Véronique MOREIRA à la somme de 5.934,86 € brut intégrant le traitement mensuel de fonctionnaire de l'Éducation Nationale et l'indemnité de détachement.

La trésorière propose au Comité Directeur National le budget de fonctionnement 2020 équilibré en charges et en produits à la somme de 3.749.130,00 €. Ce budget est présenté sous la nouvelle forme réglementaire (cf. Règlement ANC n° 2018-06). Plusieurs points sont détaillés :

- Fin du provisionnement de l'AG comme demandé par la Cour des comptes
- Maintien des dotations des comités par rapport au budget réalisé 2019.
- Recrutement d'un stagiaire master 2 pour compenser le départ du CTN en février qui ne sera remplacé qu'en septembre.
- VSVA : Prévus de 3 nouveaux GT pour la VSVA et une unique ligne pour la production de ressources pédagogiques avec les fédérations.
- AT : les réunions satellites du RPD ont été budgétées ainsi qu'une participation plus importante des comités du fait du début de mandature.
- PR : la production des clés USEP de EDD pourrait être financée dans le cadre du projet 2024 avec le partenariat de la CASDEN en cours de négociation.
- Formation. Fusion de deux regroupements pour l'élaboration des modules de formation.
- Communication : l'édition d'un prochain PND a été budgétée ainsi que la diminution du temps de travail du webmaster à hauteur de 25%.

Le projet de budget est adopté par 14 voix pour et 1 voix contre.

#### **BASES DE REMBOURSEMENT 2020**

La Commission Nationale des Finances propose au Comité Directeur National les bases suivantes de remboursement des Frais de Mission et de Secrétariat pour l'année 2020 :

##### **I. FRAIS D'HÉBERGEMENT & DE RESTAURATION DES BÉNÉVOLES & PERMANENTS**

- ↳ 10,00 € pour le petit-déjeuner
- ↳ 25,00 € pour le déjeuner
- ↳ 28,00 € pour le dîner
- ↳ 108,00 € pour la chambre d'hôtel sur Paris et dans les grandes métropoles
- ↳ 75,00 € pour la chambre d'hôtel en province

##### **II. FRAIS DE DÉPLACEMENT DES BÉNÉVOLES ET PERMANENTS**

- ↳ 0,24 € du kilomètre aller/retour pour les réunions
- ↳ 0,15 € du kilomètre aller/retour pour les rassemblements si déplacement seul
- ↳ 0,25 € du kilomètre aller/retour pour les rassemblements si déplacement covoiturage interne

##### **III. FRAIS DE SECRETARIAT DE ÉLUS NATIONAUX**

- ↳ 0% des frais Internet
- ↳ 50% des consommables informatiques dans la limite de 75,00 € par an

##### **IV. MATÉRIELS INFORMATIQUES DES ELUS NATIONAUX**

↳ Participation forfaitaire de 50% du montant de l'achat de matériel acquis à titre personnel (ordinateur + logiciels + périphériques) et plafonné à 400,00 euros. Ce dispositif ne peut être mis en place qu'une seule fois au cours de la mandature.

Cette proposition est votée à l'unanimité par le comité directeur.

#### REGLES FINANCIERES POUR AG

L'USEP nationale est soucieuse de favoriser une vie associative, démocratique pleine et entière, l'USEP nationale est également soucieuse de mettre en œuvre les principes de développement durable et veut par ailleurs rester rigoureuse du point de vue budgétaire et financier.

C'est pourquoi, après avis de la commission nationale vie statutaire et de la commission nationale des finances, il a semblé nécessaire que de nouvelles dispositions et règles financières soient établies et mises en œuvre :

Ont droit à une indemnisation :

- les mandaté-e-s de chaque comité départemental (1 titulaire et 1 suppléant-e),
- les mandaté-e-s de chaque comité régional (1 titulaire et 1 suppléant-e),
- le-la délégué-e de chaque comité départemental,
- les membres du comité directeur national de l'USEP,
- les membres de la commission nationale vie statutaire,
- les membres de la commission nationale finances,
- les membres de la commission de surveillance des opérations électorales,
- les membres d'honneur,
- les trois représentant-e-s désigné-e-s auprès du comité directeur national de l'USEP par le CA de la Ligue de l'enseignement,
- les trois membres désignés auprès du comité directeur national de l'USEP, par le comité directeur national de l'UFOLEP,
- le directeur national de l'USEP, les adjoint-e-s à la direction et les agents rétribués de l'USEP nationale.

Pour les représentants des comités (mandatés et délégués) il n'y aura pas d'indemnisation individuelle. L'indemnisation des frais de déplacement s'effectuera uniquement en direction des comités départementaux et régionaux. L'indemnisation se fera à partir d'un imprimé unique pour chaque comité, sur lequel tous les représentants du comité consigneront leurs frais.

Les comités seront indemnisés à raison d'un véhicule (kilométrage et péage) et/ou de billet de train ou d'avion (si tous les représentants n'ont pas eu la possibilité d'utiliser le même véhicule). Le montant de ces billets est plafonné au coût engendré par le déplacement en voiture.

L'indemnisation kilométrique sera valorisée en cas de covoiturage (départemental ou régional)

Cette proposition est votée à l'unanimité par le comité directeur.

## ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

### RETOUR SUR LA COMMISSION ANS

La commission s'intitule dorénavant « plan sportif fédéral » (PSF) et s'est réunie les 13 et 14 décembre. Des réponses ont été apportées aux questions écrites des comités. Les bilans sont attendus pour le 31 janvier.

Les principes de la campagne 2020 sont présentés et les suivants sont retenus :

- Trois actions sont déposables dont une action « tête de réseau » intitulée « accompagnement au développement associatif » afin de répondre à l'objectif de reverser au plus près des associations
- Nécessité de rééquilibrer les dotations entre les comités.
- Suppression de l'éligibilité des actions relevant d'une aide à la prise de la licence
- Une attention particulière sera portée aux actions en lien avec les opérations nationales et/ou la formation afin que celles-ci ne soient pas financées plusieurs fois.

Concernant le renouvellement de la commission PSF en fin de mandature, les principes suivants sont retenus :

- Supprimer les fonctions de suppléants pour ouvrir la commission à 6 départements et 2 régions tirés au sort lors des AG
- Prolonger le mandat des comités titulaires actuels jusqu'en 2022 afin d'assurer la stabilité du dispositif
- Renouveler ensuite les mandats tous les 2 ans par tirage au sort lors des AG
- Maintenir l'équilibre installé avec 7 représentants nationaux et 8 représentants des comités.

Le comité directeur vote à l'unanimité les principes de la campagne 2020 ainsi que le mode de renouvellement des membres siégeant à cette commission.

## HERITAGE 2024

### CARTE PASSERELLE

Suite à un bilan positif de l'expérimentation, ce dispositif sera élargi à l'ensemble des départements à la rentrée scolaire 2020 pour les enfants de CM1 et CM2 licenciés de l'USEP et de l'UGSEL. La période sera étendue aux mois de septembre et octobre. Le CNOSF prendra en charge le surcoût assurantiel.

### EVENEMENT NATIONAL USEP 2024

Le vice-président VS-VA effectue un retour sur la réflexion de la commission nationale à partir du travail des participants à l'atelier organisé lors du dernier rassemblement des présidents et délégués : un projet de mobilisation nationale progressive sur 4 années, prenant appui sur le manifeste des enfants, les ressources pédagogiques de l'USEP (enfants acteurs, clés de l'EDD, débat associatif sur l'olympisme...) organisé autour de la JNSS, la SOP, la JO et en lien avec le partage d'activité sportive avec les parents HTS.

Le comité directeur vote à l'unanimité le principe de la proposition d'un évènement national sur les 4 prochaines années lors de l'AG 2020.

Afin de donner suite à ce projet et de présenter un cahier des charges lors de l'AG 2020, un comité de pilotage composé de C. Strugala, P. Bourdier, P. Morel, S. Montes, J. Pratali et dirigé par C. Boutron est mis en place.

#### POSITIONNEMENT PARIS 2024

Le label « Terres de jeux » a été présenté lors de la rencontre de la présidente avec le COJO 2024. La signature d'une convention nationale entre le COJO 2024 et l'USEP permettrait à chaque instance déconcentrée de l'USEP d'être labellisée « Terres de Jeux » et de bénéficier des engagements pris par le COJO 2024. Le comité directeur se prononce à l'unanimité pour la signature d'une telle convention avec le COJO Paris 2024.

### COMMUNICATION

#### REVUE LIGUE/USEP

Le projet de revue Ligue/UFOLEP/USEP est évoqué à nouveau. Les informations sont jugées insuffisantes pour que le CD se puisse se prononcer.

#### FLYER PARTENAIRES

La carte de vœux USEP 2020 ainsi que le livret de présentation de l'USEP aux partenaires sont présentés au comité directeur. Quelques demandes de modification de forme sont effectuées puis les deux documents sont validés par le comité directeur.

### VIE STATUTAIRE

#### VALIDATION DES STATUTS DES COMITES

La CNVS continue de recevoir et d'analyser les projets de statuts des comités départementaux. Le comité directeur valide les statuts des comités vérifiés par la CNVS présents dans la pochette du CD.

#### SUIVI DES COMITES

06. Proposition de convention émanant de la DSDEN adressée à l'USEP nationale. Cette convention n'étant pas une déclinaison de la convention nationale, le SG a invité le comité USEP 06 à faire une proposition autre au DSDEN.

08. Lancement de la campagne d'affiliation par la Ligue 08 avec le contrôle de l'USEP nationale et avec la ferme intention de relancer l'USEP dans le département.

22. Jacqueline Morel a participé à une réunion du bureau de l'USEP 22 pour réamorcer le pilotage politique du comité et accompagner le travail du délégué.

34. Le président du comité départemental s'est engagé à organiser un comité directeur en présence de l'USEP nationale. Une date devrait être communiquée prochainement.



44. L'existence d'école multisports USEP pose souci à la FAL44 et à l'UFOLEP 44. Une proposition de déplacement Ligue/USEP/UFOLEP nationales a été faite à l'initiative de l'USEP.

68. De vives tensions sont apparues du fait d'engagement non tenus pris par la Ligue 68. Un déplacement concerté USEP/ligue est organisé pour participer au CA ligue 68 le 7/01.

987. La campagne d'affiliation est lancée. Une demande de subvention au ministère de l'éducation polynésien pour prendre en charge l'assurance a été effectuée.

#### ORGANISATION DU CONGRES 2021

L'USEP n'a reçu à ce jour aucune candidature pour l'organisation du congrès 2021. Le comité départemental de Savoie pourrait cependant se porter candidat.

### OBSERVATOIRE DES PRATIQUES

#### LOGICIEL GESTION DES RENCONTRES

La programmation d'un logiciel très complet qui devrait faciliter le travail des comités sera achevée d'ici les congés de fin d'année. Les tests de fonctionnement sont satisfaisants. Ce nouvel outil nécessite néanmoins un accompagnement sur la base de documents rédigés par Pascal Marrel. Des terrains d'expérimentation sont à déterminer.

#### ENQUETE STATISTIQUES NATIONALES

Un point est réalisé sur le retour des enquêtes statistiques nationales. 97 comités y ont répondu, les comités manquants seront relancés par le directeur national.

#### ENQUETE HAUSSES ET BAISES

Les résultats quantitatifs sont peu concluants à ce stade. Une enquête qualitative est en cours d'élaboration pour obtenir plus de précisions.

### VIE SPORTIVE VIE ASSOCIATIVE

#### CONFERENCE DE CONSENSUS AISANCE AQUATIQUE

Le directeur national a été sollicité par le jury de la conférence pour y participer en tant qu'expert sur la thématique « certification de l'aisance aquatique ». Serge Billet représentera l'USEP lors de cette conférence.

#### PARTENARIATS FFJDA

La FFJDA fait preuve d'ouverture au sujet de sa position sur l'enseignement du judo. La réflexion sur la convention quintipartite en cours d'élaboration sera l'occasion de poursuivre les échanges avec la FFJDA.

#### PARTENARIAT FFHG

Un travail est en cours pour s'appuyer sur des outils afin d'organiser des rencontres sportives tournées vers le plaisir de pratiquer.

#### PARTENARIAT CRICKET

Le contenu de la production pédagogique est abouti mais des difficultés relationnelles entre le prestataire et l'association France Cricket retardent la finalisation du document pédagogique.

### PARTENARIATS

#### ANESTAPS

La trésorière adjointe dresse un bilan de la représentation de l'USEP au dernier congrès de l'ANESTAPS. Devant la méconnaissance de l'USEP par les étudiants STAPS, une prise de contact avec le nouveau président de l'association paraît nécessaire.

#### ANCP

La dernière proposition de texte commun est en cours de validation par l'ANCP. L'enjeu politique de finalisation de ce texte commun est très important.

#### OCCE

Suite au changement à la tête de l'OCCE, une rencontre doit être programmée avec la nouvelle présidente de l'office.

#### DISPOSITIF PASSERELLE USEP/UFOLEP

Un point est effectué sur le 5<sup>ème</sup> comité de pilotage qui a permis de recueillir plusieurs actions, notamment :

- des écoles multisports,
- des actions novatrices de regroupement USEP/UFOLEP sur des rencontres intergénérationnelles,
- des actions en lien avec le savoir-rouler et le p'tit tour,
- des activités à destination des QPV type UFOstreet.

#### PREVENTION MAIF

Un bilan sur les versements des antennes PMAIF à destination de l'USEP dans le cadre du p'tit tour est en cours et laisse apparaître des contributions disparates (entre 200 et 3500€). PMAIF souhaite toujours participer financièrement au p'tit tour mais s'organise pour déterminer des règles d'attribution plus précises.

Un engagement sur le principe de travailler ensemble sur le savoir-rouler est également une volonté de PMAIF. A ce titre du prêt de matériel peut être obtenu.

Enfin, PMAIF souhaite associer l'USEP à la diffusion de l'application MOBILECOOL dans un objectif de revalorisation du pédibus

Le comité directeur donne son accord de principe pour travailler sur une telle convention en rappelant qu'il doit s'agir d'une opportunité pour les comités et non d'une obligation.

## FORMATION

### LIQUIDATION DES DOSSIERS DE FORMATION

Le secrétaire national présente le tableau de liquidation des dossiers formation.

### COMPARATIF DU VOLUME DE DOSSIERS TRAITES

2018				2019		
	Nombre de personnes	Valeur du point	Somme totale	Nombre de personnes	Valeur du point	Somme totale
FIA/FCA	438	70	20 900	360	70	24 983
ELUS	141		5 000	285	16,5	4 888
COURTES	3 986	11	35 000	5066	11	44 099
PARTENARIALES				15		1 000
			60900			74970

	2018	2019
Dossiers déposés	328	390
Demandes financières	284	351
Dossiers validés	231	247

### VALIDATION DE LA LISTE DES FORMATEURS NATIONAUX

La liste des formateurs nationaux est en augmentation avec 63 membres dont 11 nouveaux inscrits, parmi lesquels on trouve 7 élus nationaux et 3 permanents nationaux. La liste est validée à l'unanimité (15 voix pour).

### FC FORMATEURS

La formation continue des formateurs a réuni 12 stagiaires issus de 8 départements différents et 6 formateurs du 18 au 20 octobre. Le bilan des stagiaires est très positif.

### FORMATION DES DELEGUES

8 délégués ont participé à la formation continue du 20 au 22 novembre. Le bilan est également très positif. Un objectif pourrait être de toucher l'ensemble des délégués en poste depuis 5 ans et plus.

La participation des délégués aux stages de formation initiale et continue passe par la mobilisation des présidents des comités et l'accord des employeurs lorsqu'il ne s'agit pas du comité départemental.

### FORMATION DES ELUS

Le secrétaire national présente une synthèse des propositions de 16 modules de formation à distance à destination des élus. Plusieurs publics sont ciblés : des nouveaux élus, des présidents d'association d'école, des élus de CD, des présidents de CD ou CR. Une fois ces modules stabilisés, ils seront mutualisés. Les pilotes de formation des élus pourraient être identifiés localement et formés par l'USEP nationale.

### FORMATION PARTENARIALE

Les formations partenariales existantes se poursuivent dans les régions. Ce sera ensuite au comité directeur élu en avril 2020 d'éventuellement s'engager sur d'autres projets en lien avec des actions nationales partenariales.

## VIE INTERNATIONALE

### CONGRES ISCA

L'USEP était représentée lors de l'AG de l'ISCA qui s'est tenue à Budapest. Lewis Nicol revient sur les projets présentés : journée européenne du sport scolaire (27 septembre 2019, 8500 écoles, 2500000 participants), Moveweek (38 pays, 3444930 participants). L'USEP reprendra contact avec l'ISCA pour essayer d'intégrer les événements organisés pour la JNSS dans la journée européenne du sport. Un rapprochement avec l'UFOLEP et notamment le dispositif passerelle pourrait être fait pour se mobiliser dans le cadre de la Moveweek.

### EURO REGIONS

L'association eurorégionale CORSCPM est à la recherche d'un nouveau souffle : difficultés pour réunir le conseil d'administration ou pour organiser des rencontres avec les départements concernés. La prochaine AG sera déterminante. Devant ces incertitudes et dans l'attente de précision, le comité directeur décide de suspendre la subvention annuelle de 8000€ versée à l'association.

L'UISP USEP est investie dans un projet Erasmus en lien avec la formation des enseignants.

## PEDAGOGIE ET RECHERCHE

Le comité directeur valide le principe de poursuivre les échanges avec l'association « les amis de Jean Zay » qui propose d'organiser un concours pour illustrer l'œuvre de Jean Zay portant sur l'émancipation et l'apprentissage de la démocratie.

### GT PRATIQUES INCLUSIVES

L'élue en charge des pratiques inclusives présente les éléments du renouveau du « remue-ménages ». Elle présente également une fiche pédagogique pour accompagner la semaine olympique et paralympique qui sera diffusée au réseau.

L'USEP a été destinataire d'une proposition de France TV pour la mise en place d'une master class sur le thème du handisport. Cela pourrait être l'occasion pour l'USEP de présenter sa démarche d'inclusion par le sport.

#### FICHE REPERES SANTE

Après les fiches repères santé 1 et 2 « Pratiquer quand il fait chaud » et « Pratiquer quand il fait froid », la fiche « zéro » est présentée au comité directeur. Elle présente la politique de l'USEP en matière de santé et les différents outils.

L'ONAPS a sollicité l'USEP pour participer au colloque intitulé « Bouger pour bien grandir ! ». Le directeur national représentera l'USEP lors d'une table ronde sur l'engagement des institutions réunissant le directeur des sports, l'UFOLEP et la fédération française de cardiologie.